

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

12

FINANCES : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 50 % par Avignon tourisme relative à un prêt du Crédit Mutuel dans le cadre du nouveau parcours de visite du Palais des papes.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La SPL Avignon Tourisme a conçu un nouveau parcours de visite du Palais des papes, qu'il est prévu de finaliser en avril 2026. Le coût prévisionnel de ce parcours s'élève à 2.4 M€, la moitié étant autofinancée. Pour le reste du financement, recourir à l'emprunt sera nécessaire.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Avignon a été sollicitée par Avignon Tourisme pour accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant d'un emprunt qui reste à conclure auprès du Crédit Mutuel (CM) pour un montant de 600 000€.

Les caractéristiques de cet emprunt suivent :

Montant: 600 000 €

Durée : 60 mois (5 ans)

Taux fixe nominal : 3.25%

Commission d'engagements (frais de dossier) : 900 €

Amortissement du capital : progressif

Périodicité des échéances : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Ce sont les caractéristiques, ci-dessus exposées, qui emportent accord de la Ville d'Avignon pour se porter garant, sous réserve que le contrat de prêt considéré soit conclu (décision favorable du comité de la banque obtenu par Avignon Tourisme et version signée du contrat transmise à la Ville d'Avignon ainsi que le tableau d'amortissement définitif) ; sachant qu'il est proposé que la Ville d'Avignon en garantisse 50%.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, L. 2252-1, L. 2252-2 et D. 1511-35,
Vu l'article 2298 du code civil,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu la proposition commerciale du Crédit Mutuel, en date du 10/11/2025 pour Avignon Tourisme (ci-après l'emprunteur »), annexée à la présente délibération,
Vu la Commission de Contrôle Financier en date du 4 novembre 2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de **600 000 €**, qui reste à conclure, pour lequel Avignon Tourisme a reçu la proposition commerciale du Crédit Mutuel, sus visée selon les caractéristiques financières ci-après : Montant : 600 000 € ; Durée : 60 mois (5 ans) ; Taux fixe nominal : 3.25% ; Commission d'engagements (frais de dossier) : 900 €; Périodicité des échéances :trimestrielle; Base de calcul des intérêts : 30/360.

Cette garantie est accordée sous réserve de la transmission du contrat de prêt signé par les cocontractants, conforme à la proposition commerciale sus visée, et du tableau d'amortissement définitif. Ce prêt, s'il est conclu, financera l'opération « nouveau parcours de visite du Palais des papes ».

Cet accord, émis sous les réserves précitées, vaut pour le remboursement de toutes les sommes dues, principal, intérêts de retard, indemnités, frais accessoires ;

- VALIDE les dispositions ci-après :

- la garantie de la Ville d'Avignon est accordée pour la durée totale du prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et notamment en principal, intérêts de retard, indemnités et frais accessoires ,
- au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, la Ville d'Avignon effectuera le paiement en lieu et place, sur simple notification de la banque, par lettre recommandée, sans renoncer au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement,
- la Ville d'Avignon s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- AUTORISE Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. Claude NAHOUM, M. Sébastien GIORGIS, M. Marc SIMELIERE, Mme Joanne TEXTORIS, M. Bernard HOKMAYAN, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Annie ROSENBLATT et ne prennent pas part au vote

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :